



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240704-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2024

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE  
Département de la Loire  
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr  
www.saint-julien-molin-molette.fr  
Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 04 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 15

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémouilhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Etienne Careil donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 28 juin 2024

Secrétaire de séance : Marie-Christine Chaprier

**OBJET : Habilitation à ester en justice – cas du litige avec la carrière des gottes**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2122-22, 16° et L 2122-23,

Considérant que Madame le Maire a saisi au nom de la commune le Tribunal administratif de LYON d'une requête tendant à l'annulation de l'arrêté n°50 DDPP 2024 du préfet de la LOIRE portant autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche dure sur le territoire des communes de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier au lieu-dit « les Gottes » par la société DELMONICO DOREL carrières.

Considérant que cette saisine répond aux intérêts de la commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE et que le conseil municipal confirme l'opportunité de ce recours.

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 contres,

AUTORISE Madame le Maire à former un recours devant le Tribunal administratif de LYON aux fins d'annulation de de l'arrêté n°50 DDPP 2024 du préfet de la LOIRE portant autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche dure sur le territoire des communes de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier au lieu-dit « les Gottes » par la société DELMONICO DOREL carrières.

AUTORISE Madame le Maire à interjeter appel de l'éventuel jugement de rejet de la requête et au besoin à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat.

AUTORISE Madame le Maire à produire tout mémoire en première instance ou en cause d'appel voire de cassation dans cette affaire.

DESIGNE Me THIRY William du cabinet « BLT Avocats » comme défenseur.

La maire  
Céline Elie

Secrétaire de séance  
Marie-Christine Chaprier

